068-226800019-20071214-03 07 08 CG-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007 Publication : 21/12/2007

Pour le <u>Président du Conseil Général</u> par délégation <u>Ludovic LIONS</u> Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG 2008/I-3e/0-Séance du 1 8 BEC 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

du Conseil Général

BUDGET PRIMITIF 2008 POLITIQUE A07 - ITINERAIRES CYCLABLES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 20 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le programme quinquennal 2008/2012, tel qu'il est présenté en annexe n° 1;
- vote pour l'exécution du programme 2008 :
 - 5 770 000 € d'autorisations de programmes,
 - 4 210 942 € de crédits de paiement,

selon la répartition figurant en annexe n° 2;

- autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants;
- donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

Adopté

.....voix contre

Charles BUTTNER

E PRESIDENT